

## **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES SOUSCRIPTEURS DU RÉGIME FAMILIAL POUR UN SEUL ÉTUDIANT**

**LA PRÉSENTE EST UN AVIS OFFICIEL** de la tenue d'une assemblée extraordinaire des souscripteurs (l'« **assemblée extraordinaire** ») du régime familial pour un seul étudiant<sup>1</sup> qui aura lieu le **12 décembre 2023 à 14 h HNE** à la fois en ligne et en personne au siège social d'Embark, au 50 Burnhamthorpe Road West, Suite 1000, Mississauga (Ontario) L5B 4A5, aux fins suivantes :

- approuver la résolution relative au transfert décrite en détail à l'**annexe A** de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les souscripteurs et les fondés de pouvoir dûment nommés qui souhaitent assister à l'assemblée extraordinaire peuvent choisir l'une des options suivantes :

1. Assister à l'assemblée extraordinaire en personne au siège social d'Embark.
2. Assister à l'assemblée extraordinaire en accédant à l'assemblée virtuelle au moyen des renseignements fournis aux présentes.

Si vous assistez à l'assemblée extraordinaire en personne et que vous votez par procuration, les procurations doivent être remises au président ou à la présidente de l'assemblée extraordinaire le jour de l'assemblée extraordinaire, avant le commencement de celle-ci.

Les souscripteurs qui ne peuvent assister à l'assemblée extraordinaire en personne peuvent y assister en se connectant à l'assemblée virtuelle en direct ou en nommant un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée extraordinaire virtuellement en se rendant à l'adresse (<https://meetnow.global/MMGVZW2>), où ils peuvent participer, voter ou poser des questions pendant l'assemblée extraordinaire.

Pour simplifier le processus d'assemblée virtuelle, la Fondation Embark étudiant encourage tous les souscripteurs à voter avant l'assemblée extraordinaire en utilisant le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration, qui font partie des documents qui accompagnent la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

<sup>1</sup> Se reporter au prospectus modifié et mis à jour du 26 juin 2023.

## IMPORTANT :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée extraordinaire en personne ou virtuellement, vous pouvez voter par procuration avant l'assemblée extraordinaire. Pour voter par procuration avant l'assemblée extraordinaire, vous pouvez le faire par l'une des méthodes suivantes :



### **Par Internet**

#### **au moyen d'un site**

**Web sécurisé :** Rendez-vous à [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com)

et saisissez le **numéro de contrôle** qui figure dans le coin gauche du formulaire de procuration ci-joint. Vous serez dirigé vers un site Web dédié décrivant vos options de vote et vous donnant la possibilité de voter. Pour voter avec un téléphone intelligent, balayez le code QR qui se trouve sur le formulaire de procuration.



### **Par téléphone :**

Votez en composant le 1-866-723-VOTE (8683), en saisissant le **numéro de contrôle** qui se trouve dans le coin gauche du formulaire de procuration ci-joint et en suivant les instructions interactives.



### **Par la poste :**

Votez au moyen du formulaire de procuration reçu par la poste; signez, datez et renvoyez celui-ci dans l'enveloppe-réponse d'affaires fournie.

Pour que votre vote par procuration soit pris en compte à l'assemblée extraordinaire, vous devez voter par Internet ou par téléphone, ou encore par la poste à l'attention du Service des procurations de Computershare, à l'adresse 1354 West Beaver Creek, C.P. 300, Richmond Hill (Ontario) L4B 4R5, **au plus tard à 14 h HNE le vendredi 8 décembre 2023.**

FAIT à Mississauga, en Ontario, le 19 septembre 2023.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION EMBARK ÉTUDIANT,  
PROMOTEUR DU RÉGIME PREMFLX**

**« Andrea Bolger, présidente »**

